



La Police Municipale - Pluri-communale

Altorf - Dachstein - Duppigheim – Duttlenheim - Ergersheim - Ernolsheim sur Bruche

13, rue du Stade 67120 DUTTLENHEIM

06 34 56 97 74

police.pluri.communale@duttlenheim.fr

La Police municipale est placée sous l'autorité du Maire et a pour objet d'assurer la prévention, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Les Policiers municipaux participent à la sécurisation des 6 communes, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale, les Sapeurs-Pompiers, les Douanes et l'ensemble des acteurs de sécurité et de l'Etat. Assermentés et agréés par le Procureur de la République et le Préfet, ils interviennent dans de nombreux domaines pour préserver le cadre de vie et la tranquillité de la population.

Prévention

- Présence sur l'ensemble des 6 communes et dialogue avec les différents publics.
- Actions de prévention routière dans les écoles primaires, sensibilisation au bruit des deux roues.
- Echange d'informations entre les différents acteurs (Sapeurs-Pompiers, Gendarmerie, Douanes, services de l'état, région, etc...) afin de mieux coordonner les actions et améliorer leur efficacité.
- Déclaration des chiens dangereux de 1ère et 2ème catégories.

Surveillance

- Surveillance de la voie publique, des foires, des marchés, des lieux sensibles et bâtiments publics.
- Encadrement de manifestations festives et sportives.
- Opération Tranquillité Vacances
- Signalement aux services compétents de tout dysfonctionnement sur la voie publique : feux tricolores ou réverbère en panne, bouche d'égout bouchée...
- Préservation du cadre de vie : lutte contre les déjections canines, les graffitis, l'affichage et les dépôts sauvages...

Assistance

- Assistance et secours aux personnes.
- Intervention en cas de flagrant délit.
- Protection des lieux en cas d'accidents.
- Interventions sur appel de la population.
- Gestion et médiation lors de conflits de voisinage

Contrôle

- Mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ou abusif.
- Enlèvement des véhicules réduits à l'état d'épaves.
- Contrôles de vitesse (radar), du stationnement...

Application et veille du respect de différentes réglementations et codes :

- Code de la Route (stationnement, circulation, vitesse...)
- Règlement Sanitaire Départemental (hygiène...)
- Code de l'Environnement (bruit, débits de boissons, publicité...)
- Code de la Voirie Routière (dégradations...)
- Code de l'Urbanisme (suivi et vérification des permis de construire ou déclaration préalable, contrôle de conformité des travaux)
- Arrêtés municipaux...(rédactions des arrêtés permanents et temporaires pour les 6 communes et leurs mises en application)

Opération Tranquillité Vacances

En cas d'absence prolongée de votre domicile, la police municipale peut assurer régulièrement la surveillance de votre domicile inoccupé. Cette surveillance se fait de façon aléatoire, à n'importe quelle heure du jour comme de la nuit. Il s'agit de passage, voire de ronde de sécurisation autour de votre domicile.

Cette opération se fait en coordination avec la gendarmerie nationale.

Service gratuit, offert par la commune et disponible toute l'année, il vous suffit pour en profiter de déposer en mairie le formulaire ci-dessous dûment complété et signé.

[télécharger le formulaire Opération Tranquillité Vacances](#)

